

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf
Présents :	53	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	18	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	6	Saint-Flour, après convocation légale en date du 6
Votants :	59	novembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, M. Michel BADUEL, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe ECHALIER, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT  
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Christophe VIDAL  
M. Gérard MOULIADE donne pouvoir à M. Robert ROUSSEL  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **18 NOV. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **18 NOV 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
Application n°24112112000000000000-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2024  
Date de réception préfecture : 18/11/2024

**OBJET : SANTÉ - MISE EN PLACE D'UN PÔLE PRÉVENTION AU PÔLE TERRITORIAL A SAINT-FLOUR DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Philippe DELORT

**Considérant** la Convention Territoriale Globale de Saint-Flour Communauté 2020-2028, et plus particulièrement sa fiche action 22 « En partenariat avec le Contrat Local de Santé, accompagner et soutenir les structures agissant dans les champs de la prévention, de la santé des seniors et de la santé précarité » Axe : Bien-être et qualité de vie sur le territoire ;

**Considérant** le projet d'installation d'un pôle prévention qui pourrait se situer au sein du pôle territorial de santé de Saint-Flour ;

**Vu** la délibération du conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Président de Saint-Flour Communauté pour la conclusion et la révision du louage de choses ;

**Rappelant** que la notion de louage de chose renvoie à la définition du code civil en son article 1709 et implique une contrepartie financière ;

**Considérant** la situation fragile de l'offre de soins au niveau du territoire de Saint-Flour Communauté, notamment en matière de soins de prévention ;

**Considérant** les demandes formulées par différents acteurs de la prévention de pouvoir bénéficier, gracieusement, de locaux au Pôle Territorial de Santé de Saint-Flour ;

**Considérant** que pour permettre la mise en œuvre de ce projet, il est proposé d'accorder la gratuité de l'occupation des locaux (loyer et fluides), représentant un appui financier annuel de Saint-Flour Communauté en l'état actuel des coûts à hauteur de 7 362 C.H.T. ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif en date du 6 novembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **DECIDE LA MISE EN PLACE à titre expérimental d'un pôle de prévention au sein du pôle territorial de santé de Saint-Flour ;**

↓ **APPROUVE le principe d'occupation à titre gratuit des locaux situés au rez-de-chaussée du pôle territorial de santé, dans les locaux libérés de l'activité de mammographie par le centre hospitalier de Saint-Flour, aux associations de prévention pour constituer un pôle sous couvert de prestations également gratuites et libres d'accès ;**

↓ **AUTORISE Madame le Président à signer tous documents contribuant à sa mise en œuvre.**

POUR : 59 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Admise à l'exception en préfecture  
015-200066660-20241112-DELIB2024-248-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2024  
Date de réception préfecture : 18/11/2024